

## Note explicative sur la nouvelle tarification

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, le Service Enfance Jeunesse propose une nouvelle grille tarifaire pour les prestations Accueils de Loisirs Périscolaires et Extrascolaires (ALP et ALSH). Cette nouvelle grille répond à un double objectif :

- Etre en conformité avec les demandes de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault (CAF) qui demande une tarification modulée sur l'ensemble des temps d'accueils
- Proposer une grille de tarifs plus équilibrée et plus juste, rendant les prestations davantage accessibles aux familles présentant un revenu médian.

Le coût des prestations dépend de votre quotient familial (QF), transmis par la CAF via le service CAFPRO. Ce quotient familial prend en compte les ressources financières des familles et le nombre de parts du foyer (notamment le nombre d'enfants à charge).

### Les ALP (anciennement dénommés les ALAE)

ALP 3-5 ans et 6-11 ans				
QF	De 0 € à 800 €	De 801 à 1200 €	De 1201 à 1600 €	Supérieur à 1601 €
ALP matin	0.45 €	0.55 €	0.60 €	0.65 €
ALP midi	0.15 €	0.15 €	0.20 €	0.25 €
ALP soir 1 <sup>er</sup> temps	0.35 €	0.35 €	0.40 €	0.45 €
ALP soir 2 <sup>ème</sup> temps	0.45 €	0.55 €	0.60 €	0.65 €

Le prix du repas reste inchangé, soit 3.98 € au 1<sup>er</sup> septembre 2016. Le TAP reste un temps gratuit.

### Les ALSH (concerne les mercredis après-midi, petites et grandes vacances scolaires)

ALSH 3-5 ans et 6-11 ans		
QF	Tarif journée	Tarif demi-journée
De 0 € à 400 €	5.10 €	2.55 €
De 401 € à 600 €	5.60 €	2.80 €
De 601 € à 800 €	6.10 €	3.05 €
De 801 € à 1000 €	6.10 €	3.05 €
De 1001 € à 1200 €	8.00 €	4.00 €
De 1201 € à 1400 €	10.00 €	5.00 €
De 1401 € à 1600 €	12.00 €	6.00 €
De 1601 € à 1800 €	14.00 €	7.00 €
De 1801 € à 2000 €	16.00 €	8.00 €
De 2001 € à 2200 €	18.00 €	9.00 €
Plus de 2201 €	20.00 €	10.00 €

A cela, il est nécessaire de rajouter le prix du repas (3.98 €) et / ou du goûter (0.93 €) s'ils sont réservés.

Les enfants non domiciliés sur la commune doivent payer 1 € supplémentaire par tranche de demi-journée.

A noter la suppression du supplément lors de l'utilisation d'un prestataire extérieur (prestataire de loisirs ou bus pour les sorties).

## L'ALSH ados

ALSH 12-17 ans	
QF	Montant de la cotisation annuelle
De 0 € à 400 €	5.00 €
De 401 € à 600 €	7.50 €
De 601 € à 800 €	10.00 €
De 801 € à 1000 €	12.50 €
De 1001 € à 1200 €	15.00 €
De 1201 € à 1400 €	17.50 €
De 1401 € à 1600 €	20.00 €
Plus de 1601 €	22.50 €

Les enfants qui ont leur cotisation à jour peuvent bénéficier de l'ensemble des activités proposées par le Service Enfance Jeunesse. Pour toute activité faisant intervenir un prestataire extérieur (prestataires de loisirs + transports), il est demandé une participation familiale, suivant le tableau ci-dessous.

ALSH 12-17 ans	
Coût de la prestation	Montant à régler par enfant
Egal à 0 €	0.00 €
Inférieur à 5.00 €	2.00 €
De 5.00 € à 7.99 €	3.00 €
De 8.00 € à 11.99 €	4.00 €
De 12.00 € à 14.99 €	6.00 €
De 15.00 € à 17.99 €	8.00 €
De 18.00 € à 21.99 €	10.00 €
De 22.00 € à 26.99 €	12.00 €
Egal ou supérieur à 27 €	15.00 €

### Comment se calcule le quotient familial ?

Le QF = (1/12ème des revenus annuels à N-2 + prestations familiales du mois précédent) / nbre de parts

Les parts : 2 parts pour un couple ou une personne isolée, 0.5 part pour un premier enfant à charge, 0.5 part pour un second enfant à charge, 1 part pour un 3<sup>ème</sup> enfant à charge, 0.5 part pour tout enfant supplémentaire

### Quelques exemples pour les maternels et les primaires...

Votre famille gagne 2600 € mensuels et vous avez 2 enfants à charge. Votre quotient familial est de 2600 € / 3 parts, soit un QF = 866.66 €.

Si vous inscrivez l'un de vos enfants sur une journée complète avec repas et goûter, vous devrez régler la somme de 6.10 € + 3.98 € + 0.93 €, soit un montant total de 11.01 €.

Avec l'ancienne tarification, vous deviez payer la somme de 16.61 €.

Votre famille gagne 5000 € mensuels et vous avez 3 enfants à charge. Votre quotient familial est fixé à 1250 € (5000 / 4 parts).

Si vous inscrivez l'un de vos enfants sur une journée complète avec repas et goûter, vous devrez régler la somme de 10 € + 3.98 € + 0.93 €, soit un montant de 14.91 €.

Avec l'ancienne tarification, vous deviez payer la somme de 16.61 €.

**NB : Si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser au secrétariat du service.**